

ARTISANS ET COMMERÇANTS, DES AIDES FINANCIERES POUR DEVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

La communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord via la Région Nouvelle-Aquitaine et les chambres consulaires (montage des dossiers) vous accompagnent dans votre projet de développement grâce à un dispositif dédié. Appelée **SRDEII**, le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation permet aux communautés de communes d'accompagner financièrement les entreprises, sous certaines conditions.

Quels types de travaux sont éligibles ?

Aide à l'investissement des transitions *TPE dont l'hôtellerie, les campings et les gites*

Objectifs : aide à l'investissement permettant à l'entreprise d'engager ses transitions, notamment RSE, Favoriser les circuits courts, l'approvisionnement en local, l'économie circulaire (valorisation des déchets, le réemploi / la réutilisation des outils de production...)

→ Aide à l'investissement : équipements

Aide à l'investissement des TPE à fort potentiel *TPE artisanales ou de production*

Objectifs : Permettre à la TPE puisse passer un cap stratégique et favoriser la croissance externe et la structuration des TPE.

→ Aide à l'investissement : acquisition de matériel

Aide au conseil pour les entreprises du tourisme (hors établissement comprenant un restaurant)

Objectif : Accompagner l'expertise préalable à la création, le développement ou la transmission d'activités touristique.

→ Aide au conseil : cout de l'étude

Soutien au développement des Circuits Alimentaires Locaux (*Entreprises, Associations, EARL*)

Objectifs : Structurer les filières locales alimentaires et développer la création de nouveaux circuits de commercialisation pour les entreprises.

→ Aide à l'investissement : équipement

Aide aux commerces et services du quotidien

Objectifs : Contribuer à la revitalisation et au maintien d'activité dans les communes les plus éloignées des aires urbaines.

→ Aide à l'investissement : équipement

Favoriser la création d'activités dans l'ESS

Objectifs : Soutenir la création d'entreprises vertueuses et résilientes, permettant de répondre aux besoins des habitants avec des emplois porteurs de sens et non délocalisables.

→ Dépenses liées à la phase de création intégrant les investissements matériels et immatériels (notamment les dépenses de personnel liées au projet, les dépenses de conseil externe...)

Aides aux investissements immobiliers (*TPE reprise depuis moins de 2 ans*)

Objectifs : Favoriser l'implantation, le développement et la reprise des entreprises en soutenant la rénovation, l'extension, l'aménagement d'immobilier d'entreprises.

→ Aménagements immobiliers dont rénovation

Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à contacter :

BERGERAC ENTREPRENDRE, le guichet unique des entreprises du Bergeracois

Tel : 06 46 45 78 99 / email : m.lhoste@bergerac-entreprendre.fr pour vérifier votre éligibilité.